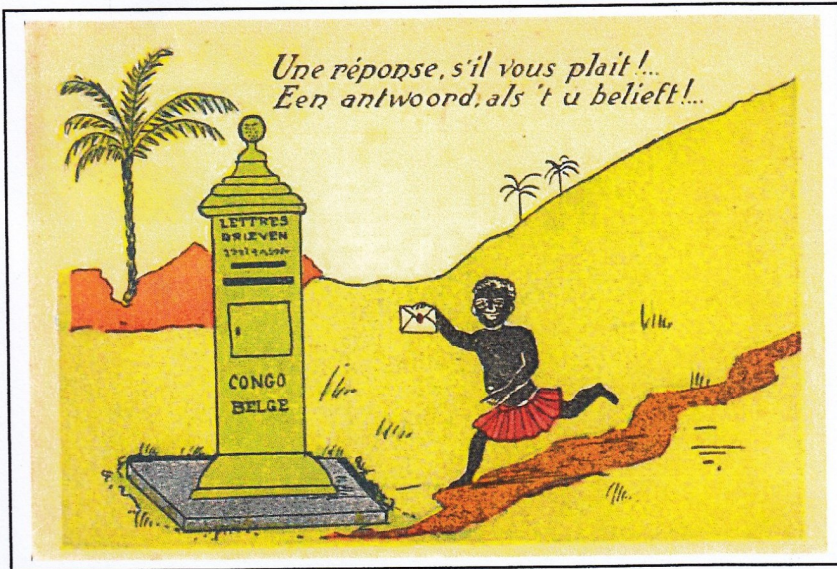


Périodique – Bureau de dépôt : 5620 Florennes

# LES CAHIERS DU CONGO



Destinataire

ISSN 0775-9576

Revue philatélique trimestrielle



Editeur : Ch. Henuzet – Place Saint Roch, 30 – 5620 Florennes

**Les cahiers du Congo**

Revue trimestrielle paraissant en septembre, décembre, mars et juin. - Toute contribution rédactionnelle est la bienvenue. Elle est à envoyer à : [cahiersducongo@hotmail.com](mailto:cahiersducongo@hotmail.com).

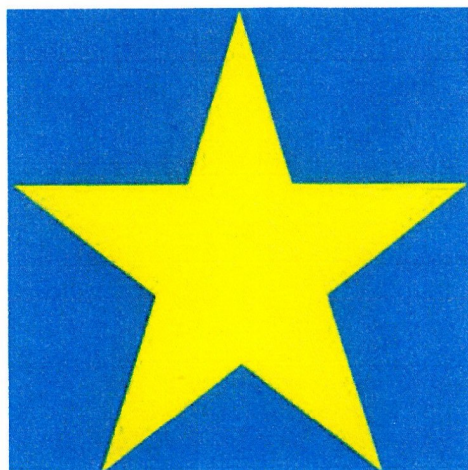
Toute reproduction est interdite sans autorisation écrite.

Editeur responsable : Eliane Deneumostier – Saive - Rue Fays, 149 - B 4400 Ivoz-Ramet

Comité de rédaction : M. Hopperets, Th. Frennet, Ch. Henuzet, M. Oblin, E. Saive, Ch. Stockmans

Abonnement : 16 € à verser au compte BE12 7320 2753 2792 (Bic : CREGBEBB) des Cahiers du Congo

Prix au numéro : 5 €



**Document de la couverture** : Lettre vers la Belgique affranchie au moyen du premier timbre émis en faveur des Parcs Nationaux (Stanleyville 31 décembre 1937)

**Sommaire**

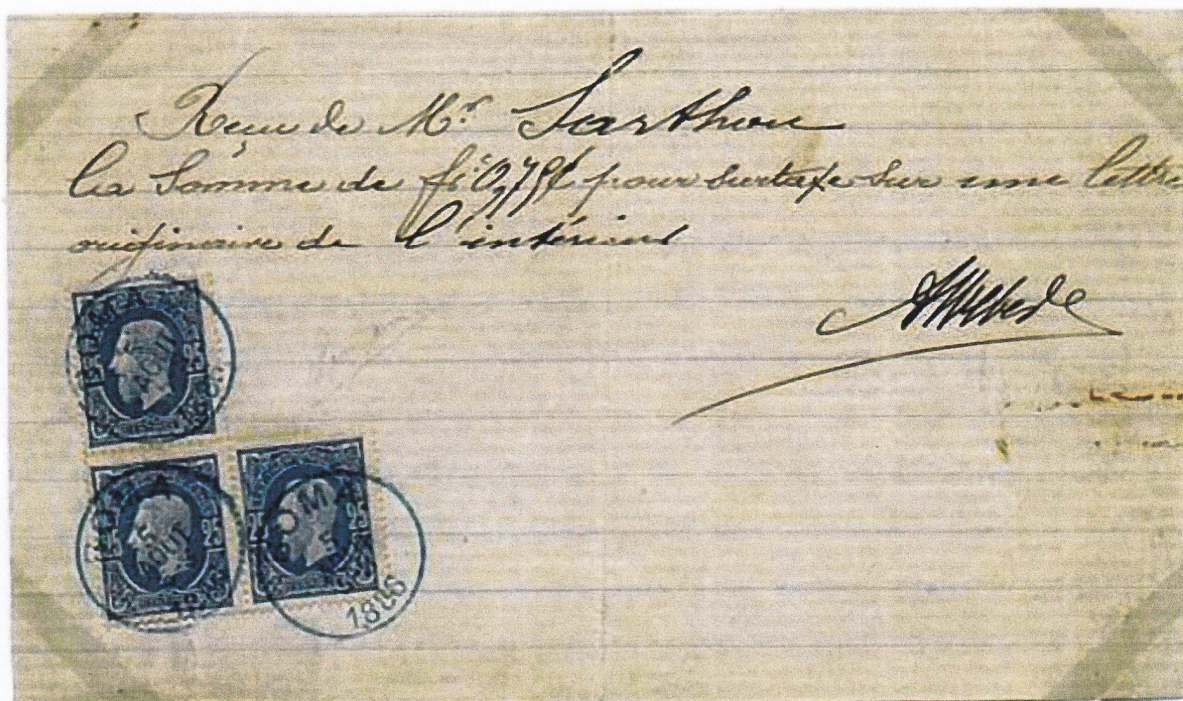
Les premières quittances pour envois non ou insuffisamment affranchis	page 3
Les émissions d'après-guerre : à négliger ?	6
Le Parc National Albert – le premier feuillet	9
Tarifs et affranchissements des cartes-vues au type Mols	12

## Les premières quittances pour envois non ou insuffisamment affranchis La différence entre le « Bas » et le « Haut »

Luc Vander Marcken

La renaissance des « Cahiers du Congo » est certainement, et de loin, le plus bel évènement de ces dernières années pour tous les collectionneurs du Congo. Que les personnes à l'origine de cette belle initiative en soient grandement remerciées.

Dans le numéro zéro de cette nouvelle mouture des « Cahiers » on trouve un article des plus intéressants concernant les premières quittances établies par l'administration postale du jeune Etat Indépendant. On peut, en effet, se poser des questions concernant la quittance munie de trois timbres à 25 centimes, ceux-ci ne représentant en aucune façon possible la taxation au double d'une lettre.



Ayant parcouru en long et en large les instructions postales en exécution du Décret du 18 septembre 1885, je constate que celles-ci évoquent principalement les relations entre les localités possédant un bureau de poste, comme si, à cette époque, le Congo en était largement pourvu. Pour rappel, à la période qui nous intéresse (les timbres de cette quittance sont oblitérés 5 août 1886) il n'existait que deux bureaux de poste, à savoir Banana et Boma (Vivi étant fermé depuis le mois de mai) et deux centres de concentration du courrier Lukungu et Matadi. Comme on peut le constater, toutes ces localités se trouvent dans le Bas-Congo ; les localités de l'intérieur du pays ou du « Haut » comme on disait à l'époque, ne seront pourvues de bureaux que beaucoup plus tard. On peut supposer que l'approvisionnement en timbres vers les stations du « Haut » s'est fait petit à petit à partir de janvier 1886 et prioritairement dans les stations situées le long du fleuve.

Au vu des instructions postales, on peut se poser la question suivante : est-il imaginable qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1886, du jour au lendemain, l'envoi d'une lettre affranchie en simple port expédiée entre les stations du Bas-Congo (où les timbres sont disponibles à cette date) reviendrait à son expéditeur à 25 centimes tandis que et la lettre provenant de l'inté-

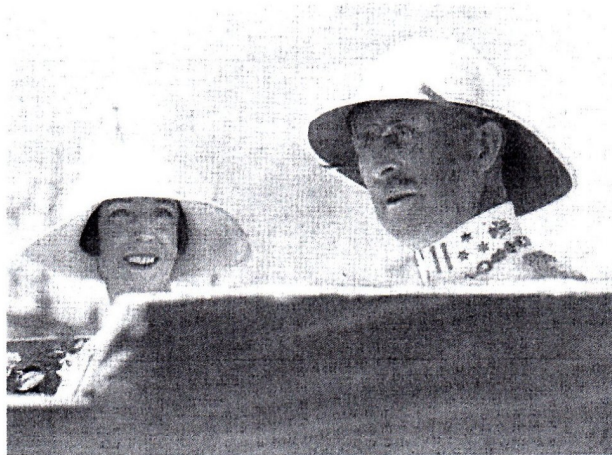
rieur (où les timbres sont introuvables à cette date) coûterait 50 centimes sous forme de taxation au double à son destinataire ? Les colons de l'époque n'auraient certainement pas admis cette discrimination postale à leurs dépens. D'autant plus que le tarif était déjà fort élevé (rappelons, par comparaison, qu'à la même époque le tarif en Belgique pour une lettre en port simple était de 10 centimes !) et qu'en appliquant à la lettre le règlement, on s'exposait à se voir refuser systématiquement le paiement des 50 centimes de taxation par les destinataires.

Il est raisonnable de supposer qu'une tolérance fut appliquée sur les lettres provenant de l'intérieur en tenant compte des stations susceptibles d'être déjà ou non pourvues de timbres-poste par l'intermédiaire des agents de l'Etat. La taxation se limitant au montant de l'affranchissement simple et non double. Si tel fut le cas, il nous reste à découvrir la durée de cette tolérance.

Si je me suis permis d'exposer ces éléments, c'est parce qu'il me semble important de faire la différence entre des envois expédiés de localités pourvues d'un bureau de poste et des envois provenant de régions totalement dépourvues de toutes installations postales.

Car, en effet, la différence primordiale entre les trois quittances présentées dans l'article du numéro précédent réside dans l'origine du lieu d'expédition, ainsi : les deux premières concernent des lettres provenant de Banana, où il y a un bureau de poste et où on peut donc se procurer des timbres. Il y a de ce fait faute dans le chef de l'expéditeur mais, par contre, la troisième quittance concerne une lettre provenant de l'intérieur. N'étant, malheureusement, pas en possession de la lettre mentionnée dans la quittance, nous ne pouvons pas situer le lieu exact d'où provient cette lettre. Taxée à Boma au début du mois d'août, elle peut avoir commencé son périple à l'autre bout du Congo depuis, peut-être, le mois de juin voire le mois de mai. Il est, dès lors, plus que probable que l'expéditeur n'avait aucun moyen de se procurer des timbres. Dans ce cas, il ne s'agit plus d'une faute dans le chef de l'expéditeur, comme nous l'avons vu plus haut mais bien d'une incapacité d'affranchir et donc d'une faute du service postal qui instaure un service obligatoire avec incapacité momentanée d'en suivre les règles. Dans l'hypothèse d'une tolérance envers ce type de courrier, le montant de la taxe à percevoir serait alors équivalent à l'affranchissement qu'aurait dû comporter cette lettre soit 75 centimes pour un triple port.

Il est clair qu'avec seulement trois quittances, on ne peut que rester dans le domaine des hypothèses et il est à espérer que d'autres membres puissent nous faire découvrir d'autres quittances de 1886, ce qui permettrait, éventuellement, de mieux comprendre les modalités réellement employées au début de la poste au Congo.



Le Roi Albert et son épouse à l'inauguration de la ligne de chemin de fer  
Port-Francqui – Bukama

(Compagnie du chemin de fer du Bas-Congo au Katanga - p. 119)

## Les émissions d'après-guerre : à négliger ?

Marc Oblin

*Ce serait enfoncer une porte ouverte, surtout auprès de nos érudits lecteurs, que d'écrire que la philatélie du Congo Belge et du Ruanda-Urundi est très riche. Les deux premières émissions et les Mols en particulier offrent un champ d'études philatéliques immense. Les vignettes Vloors, Stanley, Scènes Indigènes et autres émissions de l'entre-deux-guerres ont aussi leurs charmes et leurs aficionados passionnés. Quant aux séries post-1945, ne seraient-elles que de jolies et artistiques vignettes ? Méritent-elles le dédain que leur accordent trop souvent certains spécialistes ?*

### **Oblitération rare, quand tu nous tiens... !**

Bien sûr, les amateurs d'oblitérations s'intéressent à ces émissions pour y trouver certains cachets rares. Un autre thème de collection consiste à rassembler un ensemble de belles oblitérations des bureaux existants dans la colonie, à une époque où le courrier postal était encore le plus important des moyens de communication. Une collection originale peut aussi, par exemple, consister en la recherche d'oblitérations d'après l'indépendance. Certaines émissions d'après-guerre ont en effet été utilisées encore longtemps après le 30 juin 1960. (fig. 1)



fig. 1

Pourtant ces séries, peu coûteuses par ailleurs, méritent mieux que de servir de support à la seule recherche d'oblitérations. Elles peuvent offrir bien d'autres attraits...

### **Déplacements des centres, variétés, nuances, ensembles, traits de repérages**

La plupart des timbres de la très belle série « Art indigène » de 1947/48, couramment appelée « série des masques », ont été imprimés en deux couleurs, une pour le cadre, une pour le centre. Cette caractéristique a généré des déplacements des centres dans toutes les directions : haut-bas, droite-gauche. Certains déplacements des centres sont assez spectaculaires (fig. 2&3). En outre, pour cette série, des variétés constantes sont répertoriées au catalogue COB, pour les grosses valeurs 20, 50 et 100 F. Ces variétés se retrouvent également sur d'autres valeurs sans pour autant être mentionnées dans le catalogue COB. Prenons en exemple le 6,50 F, qui représente le même sujet que le 100 F, dont la variété consiste en une petite ligne horizontale à gauche du cartouche de la valeur. Cette variété est mentionnée dans le COB pour les 20 et 100 F, pas pour le 6, 50 F (fig. 4).



fig. 2



fig. 3

Des nuances de couleurs des cadres et des centres sont assez nombreuses sur ces timbres qui ont eu plusieurs tirages et une longue durée d'utilisation (une quinzaine d'années) (fig. 5).



fig. 4



fig.5

Le timbre « chemin de fer de Matadi à Léopoldville » de 1948 est lui aussi composé de deux parties (centre et cadre). Levant la main gauche en guise de salut, le colon nous donne un repère visuel pour constater un intéressant déplacement haut-bas du centre. Regardez donc la situation de sa main par rapport à l'horizon montagneux : elle est parfois bien en-dessous et parfois bien au-dessus de celui-ci (fig. 6).



fig. 6



fig. 7

Sur ces timbres, on peut chercher aussi un trait de repérage, horizontal ou vertical, dans la marge des timbres, à proximité de la dentelure (fig.7). Ce trait de repérage est également visible sur d'autres séries, telle celle des timbres d'usage courant de 1941 ou celle dite « Spitfire ».

La jolie série « flore » offre un autre champ de recherche : il s'agit de timbres de petit format (à l'exception des 2 grosses valeurs) et les belles oblitérations centrales et bien frappées n'y sont pas légion. Produits par la firme suisse Courvoisier, ces timbres sont remarquables par leurs couleurs et leurs sujets particulièrement exotiques. Mais sur le plan de la recherche philatélique, ils font un peu figure de parents pauvres. La recherche de beaux ensembles (blocs de 4, de 6, de 10, etc.) neufs ou oblitérés permet de pimenter quelque peu une série, certes esthétiquement très réussie, mais qui laisse le philatéliste spécialiste un peu trop sur sa faim.

La série « voyage royal » de 1955 présente une amusante caractéristique : l'effigie du roi Baudouin, imprimée dans le coin supérieur droit peut être déplacée, dans le sens droite-gauche et dans le sens haut-bas avec bien sûr toutes les combinaisons de ces deux déplacements (fig. 8). Cette série est par ailleurs idéale pour présenter de belles oblitérations.

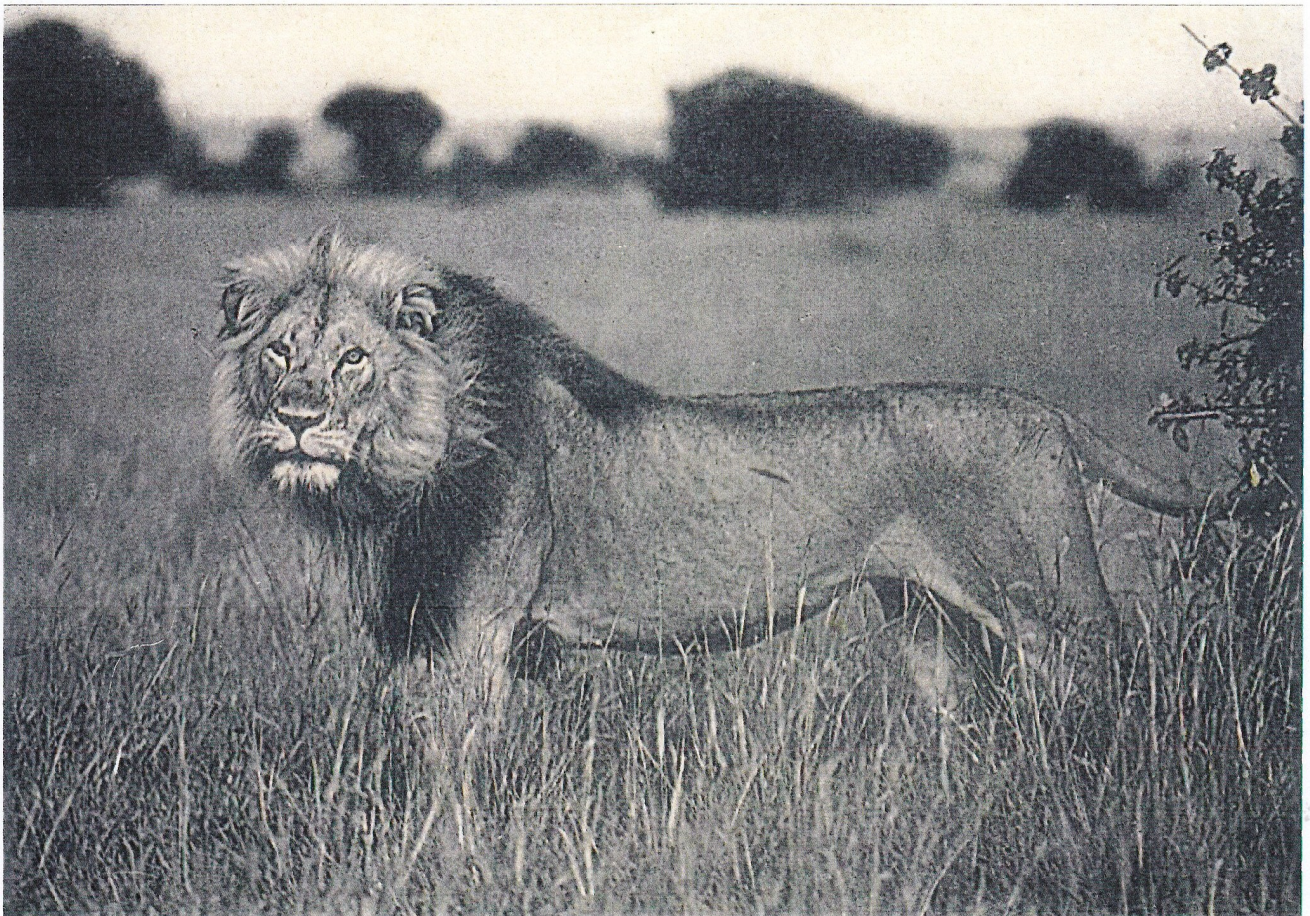


fig. 8

### Plaisir doublé

J'espère par ce court article avoir convaincu le lecteur que ces séries post-1945 méritent que le collectionneur s'y attarde ou s'y attache. Bon marché, elles offrent bien des perspectives de recherche et de plaisir philatéliques. Recherche et plaisir sont d'ailleurs doublés du fait que chaque émission congolaise a sa sœur (presque) jumelle au Ruanda- Urundi.

### Parc national Albert



(Photo E. Hubert Inst. Parcs Nat. Congo belge)

Plaine du lac Edouard

## Le premier feuillet

**Arrêté : 8 septembre 1937**

Le Ministre des Colonies,

Vu le décret du 20 janvier 1921 organique du service postal complété et modifié par les décrets du 14 mai 1926, du 31 octobre 1928 et du 12 juillet 1932 ;

Considérant qu'il convient d'aider la propagande touristique en faisant ressortir les beautés naturelles de la Colonie ;

Arrête :

Article premier.

Il est émis un timbre-poste spécial de fr 4,50, de couleur noire et rouge, tiré en feuillets de quatre figurines.

Art. 2.

Ce tirage spécial, qui précède l'émission d'une série de timbres dits "des Parcs Nationaux", comporte 100 000 feuillets de quatre timbres.

Art. 3.

Ce timbre sera admis pour l'affranchissement des correspondances tant en service intérieur qu'en service international.

Il sera valable jusqu'au 31 décembre 1938.

Art. 4.

Un exemplaire du feuillet est annexé au présent arrêté.

Bruxelles, le 8 septembre 1937.

E. Rubbens

**Sujet** : brousse forestière de Mitumba d'après une photographie de G. F. de Witte du Musée Royal d'Histoire Naturelle

**Planche** en héliogravure de la firme Malvaux - **Impression** de l'Atelier du Timbre à Malines - **Dentelure** : 11½ - **Période de validité** : 20 octobre 1937 au 31 décembre 1938 - Vendus par souscription : 27 180 ex.

**Tirage spécial** : feuillet avec timbres non dentelés

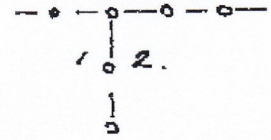


dimensions : 140 x 110 mm

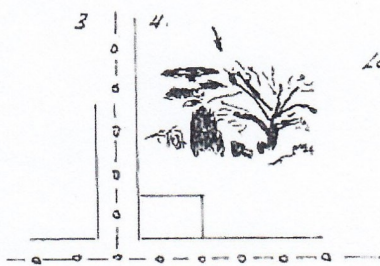


Variétés d'après J. M. Frenay

Bloc 1



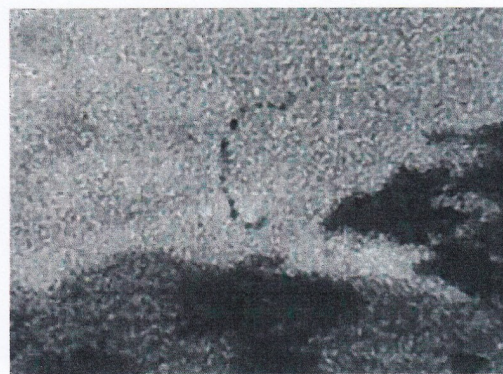
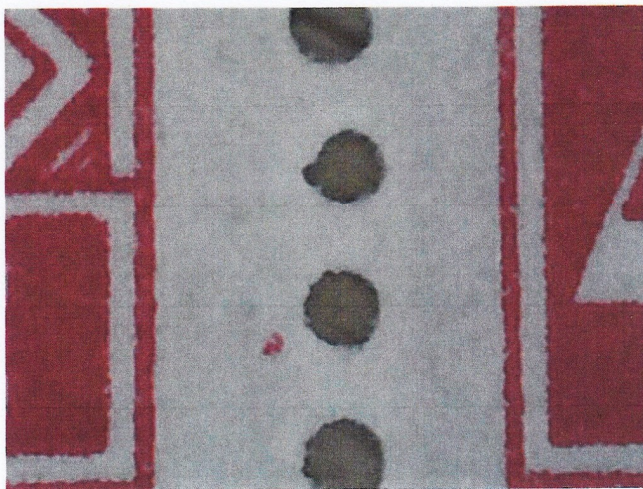
Appendice au C de Belgisché



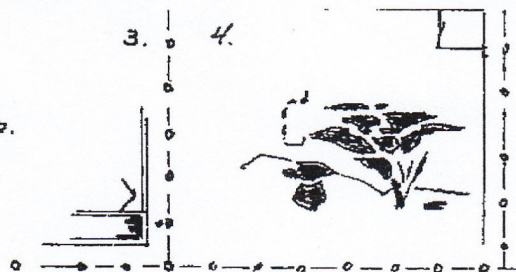
Lampe électrique. (point blanc)



Bloc 2

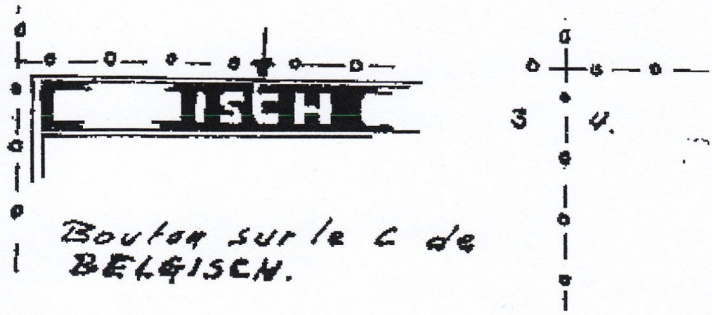


3 Point de la perforation.

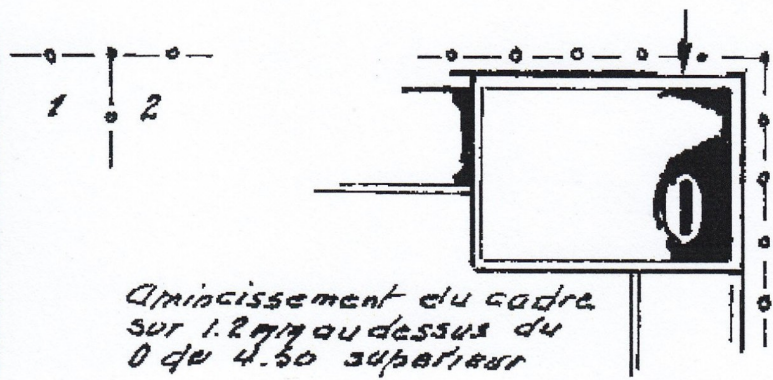


C au dessus du 3<sup>e</sup> arbre

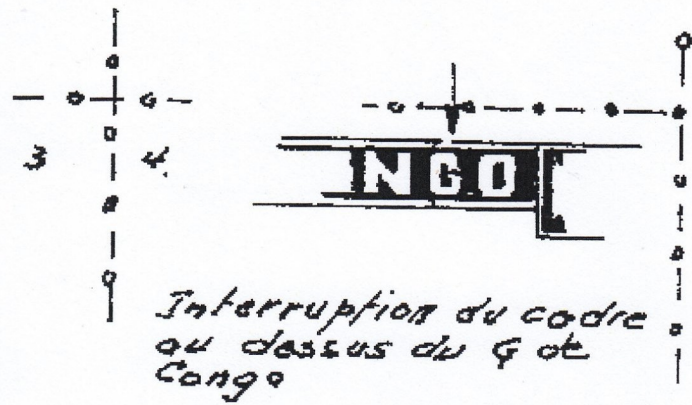
Bloc 3



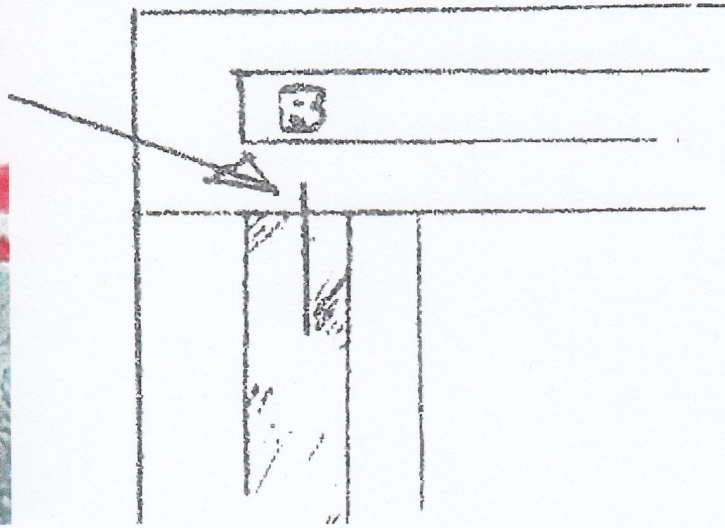
Bloc 4



Bloc 5



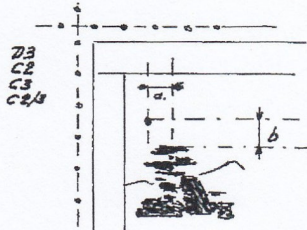
Bloc 6



Bloc 7

Bloc n°7. A.

Subdivision	a	m.m.	b	m.m.
B	0 = 2.5	1.0	2.0	
C	0 = 2.8	2.0	2.0	
D	0 = 1.5	2.0	2.0	



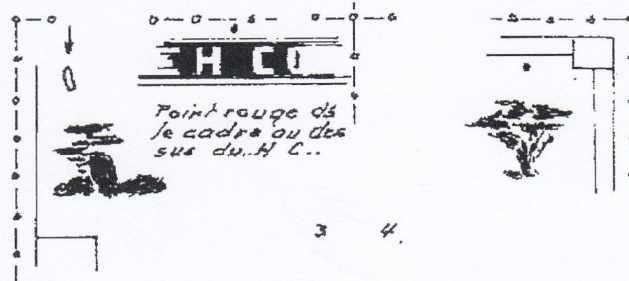
Point au dessus 1<sup>er</sup> arbre de gauche.



Bloc 8



Bulle spirique blanche 3 mm au dessus 1<sup>er</sup> arbre.



Point rouge ds le cadre au des sus du H C..

Point noir 5/4 mm au dessus de l'arbre de droite.

## Etat Indépendant du Congo

# Tarifs et affranchissements Mols des cartes-vues

Philippe Lindekens

L'Etat Indépendant du Congo nous offre une diversité insoupçonnée de tarifs et d'affranchissements possibles pour les cartes-vues. La cause principale en est un tarif privilégiant les entiers postaux de l'Etat au détriment des cartes-vues qui doivent être affranchies au même tarif que les lettres, du moins jusqu'au changement de tarif du 1<sup>er</sup> mai 1902.

Il n'est donc guère avantageux d'envoyer une carte-vue ; c'est le même prix qu'une lettre et on peut écrire bien moins. Tant qu'à faire, on peut toujours mettre la carte-vue dans une enveloppe et employer alors la totalité du recto pour le texte.

La progression de la recommandation dans l'Etat Indépendant ainsi que le tarif particulier des enregistrés en dehors des zones de recommandation, offre également divers tarifs qu'on ne rencontre nulle part ailleurs.

Finalement l'emploi en imprimé des cartes-vues termine les possibilités de tarifs et d'emploi postal des timbres en cours pendant cette période.

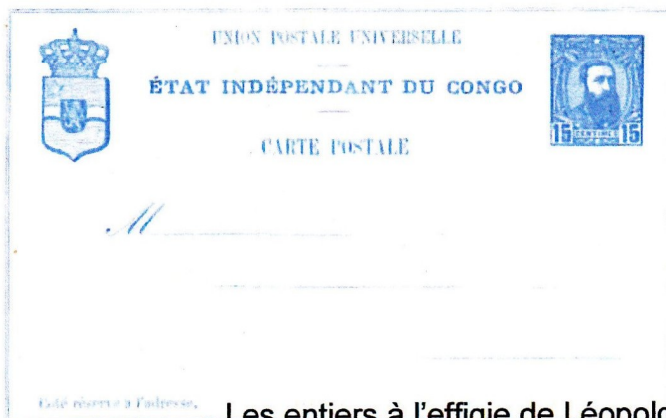
On trouve également dans cette période, un panel intéressant de sous-affranchissement, d'erreur de tarifs, voulu ou non.

A partir de 1902, n'ayant plus de privilège sur les cartes-vues, les entiers postaux seront en perte de vitesse au fur et à mesure des ans pour reprendre du poil de la bête en 1910 avec l'apparition des séries d'entiers illustrés.

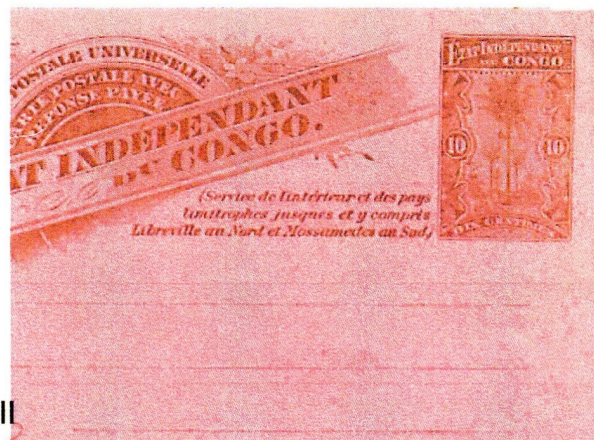
Nous illustrerons, dans les pages suivantes, l'intérêt à les collectionner, voire à y consacrer un chapitre complet de collection. La plupart du temps, beaucoup de pièces ont une rareté insoupçonnée que seuls les collectionneurs de ce type de pièce pourront apprécier.

Mais illustrons tout d'abord les cartes postales de l'Etat, que nous appelons aujourd'hui « entiers postaux » ; ils bénéficient du tarif à 10c pour l'intérieur et 15c pour l'étranger. Les cartes postales privées avec vue seront, jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1902, assimilées aux lettres en ce qui concerne le tarif.

En 1897, à l'apparition des cartes postales privées avec vue, les entiers postaux suivants sont en cours :



Les entiers à l'effigie de Léopold II



Les entiers au type Mols, émis en mars 1897

## Sommaire

### 1.- Carte-vue avant le 1<sup>er</sup> mai 1902

- 1.1.- CV à 50 c avec Mols du XIX<sup>ème</sup> siècle
- 1.2.- CV à 50 c avec Mols du XX<sup>ème</sup> siècle
- 1.3.- Carte recommandée à 1 F
- 1.4.- Carte recommandée et enregistrée à 1,15 F
- 1.5.- Carte (à 50 c) sous-affranchie et non taxée
- 1.6.- Carte (à 50 c) sous-affranchie et taxée
- 1.7.- Carte (à 50 c) sous affranchie et retour à l'expéditeur
- 1.8.- Arrêté royal du 19 mars 1902

### 2.- Carte-vue internationale

- 2.1.- Carte internationale à 15 c
- 2.2.- Carte internationale au tarif imprimé à 10 c et griffe VERIFIE
- 2.3.- Carte recommandée à 65 c
- 2.4.- Carte en tarif spécial (dont enregistré, AR, ....)

### 3.- Carte-vue en courrier intérieur

- 3.1.- Carte intérieure à 10 c
- 3.2.- Carte intérieure au tarif imprimé à 5 c

### 4.- Carte-vue en courrier limitrophe à 10 c

### 5.- Carte-vue réutilisée

### 6.- Destinations

### 7.- Marques étrangères de retour

### 8.- Annulation par oblitérations étrangères

- 8.1.- Cachet de passage apposé par erreur sur le timbre
- 8.2.- Timbre non annulé au départ

### 9.- Oblitérations

- 9.1.- Oblitérations rares - type 1 – 23 mm
- 9.2.- Oblitérations télégraphiques
- 9.3.- Oblitérations de bateau-poste
- 9.4.- Accident Ville de Bruges
- 9.5.- Oblitérations de poste maritime

### 10.- Congo Belge – du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 1909

- 10.1.- Carte avec timbre sans surcharge
- 10.2.- Carte avec affranchissement mixte (surchargé et non surchargé)
- 10.3.- Carte avec timbre hors-cours (taxée ou non) à partir du 1<sup>er</sup> août 1909

## 11.- Enclave du Lado

11.1.- Lado – voie du Congo

11.2.- Lado – voie du Nil

11.3.- Uélé – voie du Nil

## 12.- cartes de l'étranger utilisées au Congo

### 1. Carte-vue avant le 1<sup>er</sup> mai 1902

Ce n'est qu'à partir du 1er mai 1902 que les cartes postales émanant de l'industrie privée bénéficièrent du tarif analogue aux cartes postales de l'Etat (à savoir les entiers postaux). Avant cette date, elles devaient être affranchies au même tarif que les lettres, soit 15 c en courrier intérieur, 25 c en courrier limitrophe et 50 c en courrier international.

A ce jour, seules les cartes en courrier international à 50 c ont été rencontrées par l'auteur.

#### 1.1.- CV à 50 c avec Mols du XIX<sup>ème</sup> siècle



Carte-vue partie de Matadi en 1900 à destination de Bruxelles où elle parvint le 7 août. Elle fut ensuite remise dans la boîte (griffe bilingue TROUVE DANS LA BOITE / IN DE BUS GEVONDEN) à destination de Mons.

Affranchissement : 50 c vert-vert – Mols 1894



(Collection privée)

Carte-vue partie de Boma le 29 avril 1900 à destination de Bruxelles où elle parvint le 23 mai. Affranchissement : 50 c vert-jaune - Mols 1894



Carte-vue partie de Boma le 9 avril 1900 à destination d'Anvers où elle parvint le 9 juin. Affranchissement : 5 c brun rouge (1 manquant) + 25 c orange - Mols 1894 + 15 c ocre Mols 1896



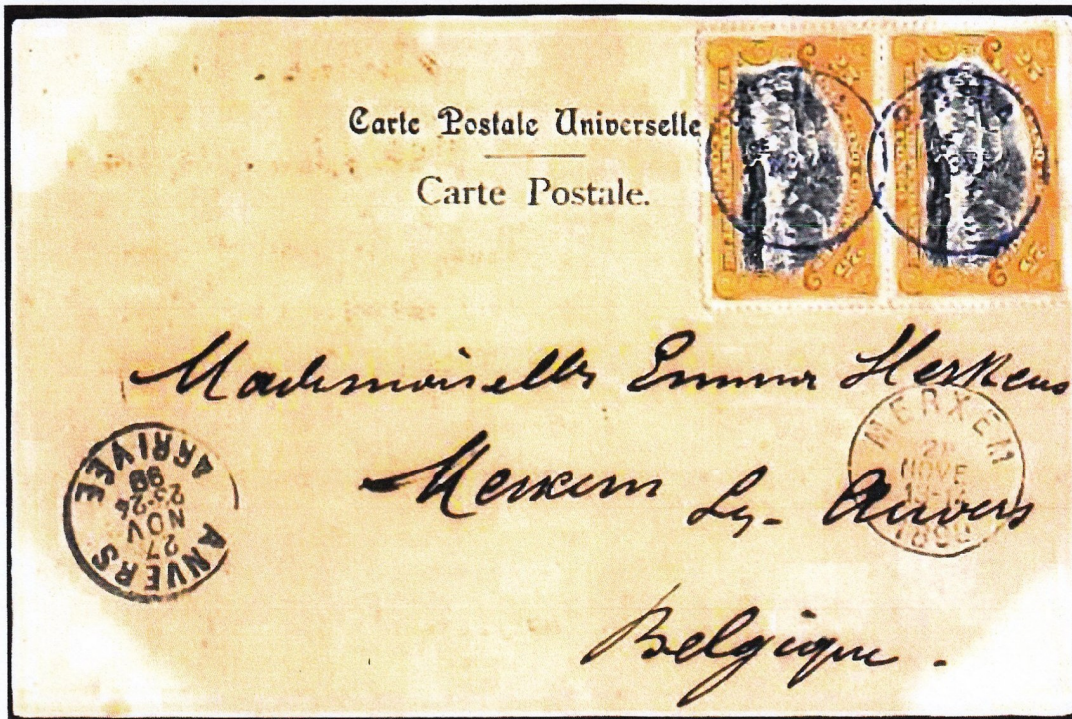
(Collection privée)

Carte-vue partie de Léopoldville le 8 avril 1899 à destination de St Pétersbourg / Russie où elle parvint le 10 mai ; passage par Boma.

Texte intéressant – expéditeur en route pour l'Enclave de Lado : « (...) arrivé au soir à Tumba, passé la nuit et départ de lendemain pour Léopoldville. Nous y restons jusqu'à la fin du mois en attendant le bâtiment qui doit nous conduire à Bumba, embouchure de l'Itmbiri. Puis huit jours de pirogue jusqu'lbembo. Ensuite une route pour Djabir et de là vers Redjaf / Lado. Tout va bien jusqu'à (...) »

Affranchissement : 10 c bleu - Mols 1894 & 40 c vert-bleu Mols 1896





Carte-vue partie de Boma à destination de Merxem où elle parvint le 28 novembre 1899 ; passage par Anvers  
 Affranchissement : 25 c orange (paire) - Mols 1894



(Collection privée)

Carte-vue partie de Boma à destination de Vienne / Autriche où elle parvint le 11 mars 1899.  
 Affranchissement : 10 c bleu + 25 c orange Mols 1894 + 15 c ocre Mols 1896

A suivre

Philippe Lindekens